

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

N° 151/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 septembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2017,

**Objet de la délibération :**

**ESPACE LUDIQUE ET  
TOURISTIQUE : convention  
avec la ville d'Ornans pour le  
ramassage et le nettoyage des  
espaces verts extérieurs**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 73
- Absents : 26
  - Dont suppléés : 3
  - Dont représentés : 8
- Excusés : 6
- Non excusés : 9
- Votants : 84

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Doney Jean-Marie à M. Marechal Philippe, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoi Frédéric, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah,

**Procuration** M. Fourquet Luc à M. Mouglin Gérard, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard

**Suppléé(e)s** Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Chopard Félix par M. Oudot Pascal, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier,

**Excusé(e)** Mmes Keller Véronique, Galmiche Christelle & Faillenot Bernadette, Ms. Dugourd Pascal, Maugain Romuald & Bruchon Pierre

**Absent(e)s** Mmes Breuillot Christine, Faillenot Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean, Petetin Yves & Simon Gilles,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la fréquentation du site de l'espace ludique et touristique avec pour conséquence des dépôts sauvages de déchets,

Considérant la proposition de la ville d'Ornans pour assurer le ramassage des déchets et le nettoyage du site aux conditions techniques et financières suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-151-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017



INTERVENTIONS				Coût sur la base du taux horaire moyen : 15.50 €/h
	Détail	Nbre	Jours	
Décembre	4 sem. x 1 fois x 1h x 2 agents	8	Lundi	124 €
Janvier	4 sem. x 1 fois x 1h x 2 agents	8	Lundi	124 €
Février	4 sem. x 1 fois x 1h x 2 agents	8	Lundi	124 €
Mars	4 sem. x 2 fois x 1h x 2 agents	16	Lundi -Vendredi	248 €
Avril	4 sem. x 2 fois x 1h x 2 agents	16	Lundi -Vendredi	248 €
Mai	4 sem. x 2 fois x 1h x 2 agents	16	Lundi -Vendredi	248 €
Juin	4 sem. x 3 fois x 1h x 2 agents	24	Lundi - Mercredi - Vendredi	372 €
Juillet	4 sem. x 3 fois x 1h x 2 agents	24	Lundi - Mercredi - Vendredi	372 €
Août	4 sem. x 3 fois x 1h x 2 agents	24	Lundi - Mercredi - Vendredi	372 €
Septembre	4 sem. x 3 fois x 1h x 2 agents	24	Lundi - Mercredi - Vendredi	372 €
Octobre	4 sem. x 1 fois x 1h x 2 agents	8	Lundi	124 €
Novembre	4 sem. x 1 fois x 1h x 2 agents	8	Lundi	124 €

Si ensoleillement en octobre	4 sem x 2 fois x 1h x 2 agents	16	Lundi - Vendredi	248 €
Si ensoleillement en novembre	4 sem x 2 fois x 1h x 2 agents	16	Lundi - Vendredi	248 €

<b>COUT TOTAL</b>	Hypothèse 1	Si Octobre/Novembre 1 fois/semaine	2 852 €
	Hypothèse 2	Si Octobre/Novembre 2 fois/semaine	3 100 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la convention entre la ville d'Ornans et la Communauté de Communes Loue Lison aux conditions ci-dessus,
- autorise le Président à signer ladite convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-151-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2017

Fait et délibéré en séance, le 18.09.17

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS